

## Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial à la matière fertilisante  
**ACTIVSTART GRANDES CULTURES**

de la société **BIODEVAS LABORATOIRES**

enregistrée sous le n° 2020-3618

La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

*Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom HEXAGONE.*

Port le décret délivré à la demande  
la désignation des substances  
de mise sur le marché

*Mme Chantal de GUEMIN*

## Informations générales

Noms du produit	ACTIVSTART GRANDES CULTURES HEXAGONE
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	BIODEVAS LABORATOIRES 21 rue des Chardons ZA de l'Epine 72460 SAVIGNE L'EVEQUE FRANCE
Classe - Type	Matière fertilisante – Solution d'extraits de plantes
Etat physique	Liquide
Numéro d'intrant	234-2020.01
Numéro d'AMM	1200774

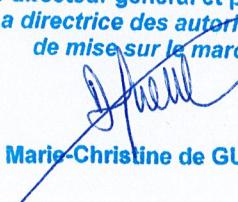
L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

25 NOV. 2020

Pour le directeur général et par délégation  
La directrice des autorisations  
de mise sur le marché

  
Marie-Christine de GUENIN